

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1757

3 août 2011

SOMMAIRE

ABS Funding S.A.	84334	Katoen Natie Group S.A.	84292
Alceda Fund Management S.A.	84321	Louis Delhaize Société de Réassurances	
Alceda Fund Management S.A.	84321	S.A.	84328
Alceda Fund Management S.A.	84319	Maxam Tire International S.à r.l.	84324
Alceda Fund Management S.A.	84321	MGT 1 & 2 S.A.	84295
Amati Holding S.A.	84290	Oberstaufen Properties Sarl	84326
Beckmann & Jörgensen Holding S.A.	84294	Parco Di Veio S.à r.l.	84332
Black Sea Shipping Corporation	84333	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A.	84329
BNP Paribas Plan	84293	Positronia S.A.	84335
Brinkwell Investments S.A.	84333	Real Estate Associates	84336
BTS Funds (Lux)	84291	Roquette Re S.A.	84319
Cadillon Invest S.A.	84335	RREI FrenchCo S.à r.l.	84324
Cadillon Invest S.A.	84335	RREI Laradi S.à r.l.	84325
Catalyst EPF Luxembourg 1 S.à r.l.	84322	Saphir	84308
Centrale Electrique Franco-Luxembour-		Saphir	84307
geoise S.à r.l.	84334	Sienna S.A.	84292
Chambolle S.A.	84335	Skype Global S.à r.l.	84321
CHERRY Luxembourg S.A.	84332	Société Equestre Grand-Ducale S.à r.l. ...	84322
Choucas S.A.	84336	Sunshine Holding S.A.	84325
C.L.D., Compagnie Luxembourgeoise de		SUNSHINE HOLDING S.A., Société de	
Distribution S. à r.l.	84334	Gestion de Patrimoine Familial, SPF	84325
C&L (Lux 2) S.à r.l.	84297	Swedbank S.A.	84336
Delilah Europe Holdings S.à r.l.	84324	TMF Luxembourg S.A.	84321
Diamond Ré	84319	Tower 6 S. à r. l.	84307
Elite World	84291	Trinova (IPC)	84307
Eurazeo Services Lux.	84329	UBS (Lux) Strategy Sicav	84292
Fabinter Investments SPF, S.A.	84332	Vale Europa S.A.	84308
Fonlux S.A.	84332	Warner Bowes Holding S.A.	84295
Globesoft International S.à r.l.	84326	World Investment Opportunities Funds	
HSBC International Select Fund	84290	84306
Incometal A.G.	84325	World Performance Portfolios	84306
Jezioro S.A.	84336	World Strategy Portfolios	84307

Amati Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.038.

Die Aktionäre werden hiermit zur Teilnahme an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am 22. August 2011 um 14.00 Uhr in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Lagebericht des Verwaltungsrates und Prüfungsbericht des Kommissars.
2. Verabschiedung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2010.
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Kommissars für ihre Tätigkeit während des entsprechenden Geschäftsjahres.
5. Rücktrittsgesuch des Verwaltungsratsmitgliedes, Herr Hugo FROMENT, sowie Beschlussfassung hinsichtlich seiner Entlastung.
6. Rücktrittsgesuch des Verwaltungsratsmitgliedes, Herr Jacques CLAEYS, sowie Beschlussfassung hinsichtlich seiner Entlastung.
7. Ernennung der Frau Tessy LANG, Verwalterin von Gesellschaften, geboren am 24. Juni 1969 in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2014.
8. Ernennung der Herrn Frank PLETSCH, Verwalterin von Gesellschaften, geboren am 15. Juli 1974 in Trier (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2014.
9. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011110384/29/28.

HSBC International Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 84.174.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the "Meeting") of HSBC International Select Fund (the "Company") will be held at the registered office of the Company on Friday, 2 September 2011 at 11:20 a.m. (Central European Time) or at any adjournment thereof, for the purpose of considering and voting upon the following matter:

Agenda:

- General amendment of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") to introduce, inter alia, the new provisions of the Law of 17 December 2010. In particular, that article 3 of the Articles will be read as follows: "The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and other assets permitted to a collective investment undertaking under Part I of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "2010 Law"), including shares or units of other collective investment undertakings, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.
- The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law."

SHAREHOLDER INFORMATION

A draft of the amended Articles (detailing the full text of the amendments) will be available to view, and/or will be available free of charge upon request by Shareholders, from the registered office of the Company.

VOTING

There is no quorum required for this reconvened Extraordinary General Meeting. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which Shareholders have not taken part in the vote, have abstained or have returned a blank or invalid vote.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed Proxy Form to the Registrar: Suzanne Dos Santos, 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, so to arrive not later than 5pm on Wednesday, 31 August 2011.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011110387/41/33.

BTS Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 154.046.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of BTS Funds (Lux) (the "Company") will be held at the registered office of the Company on *August 16, 2011* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor;
2. Approval of the statement of net assets and of the statement of operations for the fiscal year ended March 31, 2011; decisions as to the allocation of the results for the fiscal year ended March 31, 2011;
3. Discharge of the Directors in relation to their activities during the fiscal year ended March 31, 2011;
4. Appointment of the Statutory Auditor;
5. Appointment of the Directors;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda and decisions at the Annual General Meeting will be taken on a simple majority of the votes cast on the shares present or represented at the meeting.

In order to validly vote on the agenda, the bearer shareholders have to deposit their shares in blocked securities accounts with M.M.Warburg & CO Luxembourg S.A. until August 12, 2011 at the latest. Evidence must be produced at the meeting by each shareholder with regard to his holding of shares and with regard to the deposit.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011110385/755/24.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 73.844.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

to be held in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on *August 22, 2011* at 12.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Consolidated management report and report of the approved statutory auditor.
2. Approval of the consolidated annual accounts as of December 31, 2010.
3. Management report of the board of directors and report of the supervisory auditor.
4. Approval of the annual accounts as of December 31, 2010.
5. Appropriation of results as of December 31, 2010.
6. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.
7. Increase of the number of directors from 5 (five) to 7 (seven).
8. Appointment of Mr. Serge MARION, company director, born in Namur (Belgium), on April 15, 1976, residing professionally at L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013.
9. Appointment of Mr. Cyrille JEANNEY, company director, born in Montbéliard (France), on May 31, 1975, residing professionally at L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013.
10. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011110386/29/27.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on 22 August 2011 at 10.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the independent auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2010.
3. Discharge to the directors.
4. Elections
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011110388/534/17.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Strategy SICAV sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Montag, den 22. August 2011 um 11:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011110390/755/33.

Sienna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 45.322.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le lundi 27 juin 2011 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra vendredi 9 septembre 2011 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011110389/755/17.

BNP Paribas Plan, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at 11:00 a.m. on Friday August 12, 2011 at the premises of the Management Company BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

Update of the Articles of Association as following:

1. Choice of English as the official language of the Articles of Association as authorised by Article 26 (2) of the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment;
2. Articles 3 and 35: making the Company subject to the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment, replacing the law of 20 December 2002;
3. Article 4: correction of the name of the commune of the registered office (Hesperange instead of Howald-Hesperange);
4. Article 6: redefinition of the notion of "subfund";
5. Article 7: redefinition of the notions of "category of shares" and "class of shares";
- Articles 8, 9, 10, 12, 13, 14, 19, 24, 29, and 31: replacement of the term "sub-category" by "class of shares";
6. Articles 8 and 10§6: cancellation of the issuance of share certificates
Deletion of Article 9 concerning lost or damaged certificates;
7. Article 10§1: opening up the possibility for the Board of Directors to reject any new subscription;
8. Article 13§3: opening up the possibility of rounding off to the higher or lower unit or fraction in the event of share buybacks;
9. Creation of a new article following Article 13 authorizing the Board of Directors to split or regroup shares;
10. Article 14(b) and (e): addendum to valuation date as the date of determination of the value of the funds invested (14b) and exchange rate (14e);
Art. 14(c): replacement of the last known price in Luxembourg by the closing price on the day the order is received for the valuation date for listed assets;
Art. 14(d): elimination of the depositary bank's consent for the appointment of the appraiser appointed for the valuation of unlisted assets;
11. Article 15 (e) and (f): addition of the terms "categories or classes of shares" for suspensions of NAV and orders in the event of merger or liquidation;
Art. 15 (f): elimination of the maximum time period of 2 days for suspension of NAV and orders in the event of merger;
Art. 15: addition of the suspension of NAV and orders in a feeder subfund in the event of the same suspensions in the master fund;
12. Article 15§3 and 4: replacement of the limit of 10% by a limit to be defined by the Board of Directors to determine the percentage of repurchased assets requiring either a suspension or a postponement of the processing of orders;
13. Article 17§5: the decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast;
14. Article 20: addition of the possibility for the Board of Directors to create subfunds investing in other Company subfunds, as well as feeder subfunds;
15. Article 27: The General Shareholders' Meeting shall validly deliberate regardless of the portion of capital represented. Resolutions shall be taken by a simple majority of the votes cast;
16. Articles 31 and 32: replacement of the time period of 9 months following liquidation by a reference to the regulations in force for the depositing of undistributed assets at the Caisse de Consignation;

17. Article 32: Rewriting of the article to give the Board of Directors the broadest powers insofar as decisions concerning the effectiveness and conditions for merger, liquidation, demerger of subfunds, categories or classes of shares within the restrictions and conditions provided for by the Luxembourg law of 17 December 2010;
Art. 32: Addition of the liquidation of feeder subfunds in the event of liquidation, merger or demerger of master funds.

In accordance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders' Meeting shall be able to validly deliberate only if at least one half of the Company's capital is present or represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

If you are unable to attend this meeting, you can send, by fax and then by post, the attached proxy duly signed and dated before the 5th of August 2011 (attn : Mrs Fabienne VERONESE, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg S.A., 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange - Fax : +352 26 46 91 77).

Bearer shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the meeting, at the offices of the financial service agents, as listed in the prospectus.

Registered shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting shall be admitted upon proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend at least five full days before the meeting.

The draft new Articles of Association, as well as the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011102958/755/66.

Beckmann & Jörgensen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

Due to the lack of quorum for the meeting convened for 18 July 2011, the Board of Directors of the Company convenes for a second time the shareholders to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to be held at 11.00 a.m., on 18 August 2011 at the registered office of the Company at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the report of the board of directors and the report of the statutory auditor for the financial year ended 31 December 2009.
2. Review and approval of the Company's annual accounts, consisting of the Company's balance sheet, the profit and loss statement, and the explanatory notes thereto regarding the financial year ended 31 December 2009.
3. Decision regarding the approbation of the profits of the Company, made during the financial year ended 31 December 2009.
4. Granting of discharge to the members of the board of directors for the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2009.
5. Approval of the continuation of the activities of the Company despite the losses made during the financial year 31 December 2009.
6. Granting of discharge to the statutory auditor for the performance of its duties during the financial year ended 31 December 2009.
7. Review and approval of the report of the board of directors and the report of the statutory auditor for the financial year ended 31 December 2010.
8. Review and approval of the Company's annual accounts, consisting of the Company's balance sheet, the profit and loss statement, and the explanatory notes thereto regarding the financial year ended 31 December 2010.
9. Decision to carry forward the losses made by the Company during the financial year ended 31 December 2010.
10. Approval of the continuation of the activities of the Company despite the losses made during the financial year 31 December 2010.
11. Granting of discharge to the members of the board of directors for the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2010.
12. Granting of discharge to the statutory auditor for the performance of its duties during the financial year ended 31 December 2010.
13. Renewal of the appointment of Mrs. Louise Hanna Marie Nakken Rasmussen, Ms. Kylie Dione Skene Osli, Dr. Arne Janssen, and Mr. Hans Henrik Nakken as directors of the Company until the annual general meeting to be held in 2012.

14. Renewal of the appointment of EURAUDIT S.à r.l. as the Company's statutory auditor until the annual general meeting to be held in 2012.
15. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011100480/755/42.

MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.612.

—

Les actionnaires de MGT 1 & 2 S.A. (la Société») sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le *11 août 2011* à 10.30 heures au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010;
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'emploi de la somme de 9.772.677,08 EUR correspondant au prix des actions de Metallum cédées par la Société aux fonds Alpha et à Capetown S.A.;
4. Affectation du résultat pour l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010;
5. Décision concernant la décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
6. Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes;

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011102961/275/21.

Warner Bowes Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.352.

—

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WARNER BOWES HOLDING S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 34.352, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 juillet 1990, publié au Mémorial C numéro 17 du 19 janvier 1991,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1117 du 28 mai 2010,

ayant un capital social de quatre-vingt-onze mille euros (91.000,-EUR), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de treize euros (13.-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du Siège Social de 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg à Antwerpsesteenweg 148, B-2950 Kapellen, et transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée de droit belge, et changement de la dénomination en Warner Bowes Holding B.V.B.A.,

2. Acceptation de la démission des administrateurs M. Marc Schintgen, M. Ingor Meuleman, M. Michal Wittmann et Mme Stéphanie Marion et décharge;

3. Acceptation de la démission du commissaire au comptes la société Alpha Expert S.A. et décharge;

4. Nomination de:

- Monsieur Joseph Georges GILMAN, né le 9 janvier 1945 à Antwerpen (B), demeurant à Vogelkerslaan 20, B-2950 Kapellen;

- Monsieur Tom PONNET, né le 15 mars 1951 à Berchem - Antwerpen (B), demeurant à Hertendreef 37, B-2900 Schoten;

- Monsieur Reginald NIEBERDING, né le 21 décembre 1943 à Kapellen (B), demeurant à Antwerpsesteenweg 148, B-2950 Kapellen;

comme nouveaux gérants de la société;

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 modifiée, l'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et de direction effective de la Société de 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg), à Antwerpsesteenweg 148, B2950 Kapellen, (Belgique).

En conséquence de ce transfert, effectué sans interruption de la personnalité morale, la Société a renoncé à la nationalité luxembourgeoise et l'assemblée décide:

- de soumettre la Société à la législation belge;

- de changer la forme juridique de la société d'adopter pour la Société la forme juridique de société à responsabilité limitée;

- de changer la dénomination sociale de Warner Bowes Holding B.V.B.A.,

La décision de transfert de siège est prise sous condition suspensive de l'inscription de la Société à la Banque-carrefour des Entreprises (BCE) de la Belgique.

Deuxième résolution

L'assemblée confirme que la Société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations, ni discontinuité.

La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

Troisième résolution

Il est pris acte de la démission des administrateurs en place, à savoir M. Marc Schintgen, M. Ingor Meuleman, M. Michal Wittmann et Mme Stéphanie Marion.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place, à savoir Alpha Expert S.A..

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de gérants:

- Monsieur Joseph Georges GILMAN, né le 9 janvier 1945 à Antwerpen (B), demeurant à Vogelkerslaan 20, B-2950 Kapellen;

- Monsieur Tom PONNET, né le 15 mars 1951 à Berchem -Antwerpen (B), demeurant à Hertendreef 37, B-2900 Schoten;

- Monsieur Reginald NIEBERDING, né le 21 décembre 1943 à Kapellen (B), demeurant à Antwerpsesteenweg 148, B-2950 Kapellen;

Les mandats des gérants expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2017.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer aux nouveaux gérants de la Société, nommés ci-dessus, individuellement ou conjointement, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra.

En particulier l'assemblée leur donne mandat de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire en Belgique, afin de confirmer le transfert de siège, objet des présentes, et d'adapter les statuts de la Société à la législation belge et de procéder au dépôt auprès d'un notaire belge de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente à la Banque-carrefour des Entreprises (BCE), avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.100,-EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2011. Relation GRE/2011/2706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108181/105.

(110123936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

C&L (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 116.488.

C&L Clichy and Levallois (Belgium) SPRL

Société privée à responsabilité limitée

Siège Social: Avenue Louise 331-333,

1050 Bruxelles, Belgique

Banque carrefour des entreprises: 0880,788.011

PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIERE

Opération assimilée à une fusion par absorption entre C&L (Lux 2) S.à r.l. et C&L Clichy and Levallois (Belgium) SPRL
PAR ET ENTRE:

1. C&L (Lux 2) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13 rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée immatriculée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, Section B sous le numéro 116.488, représentée par son gérant unique, Monsieur Michel Rosenberg;

ci-après, la 'Société Absorbante' et

2. C&L Clichy and Levallois (Belgium) SPRL, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à l'avenue Louise 331-333, 1050 Bruxelles, Belgique, et enregistrée à la Banque carrefour des entreprises sous le numéro 0880.788.011, représentée par Monsieur Michel Rosenberg en vertu d'une délégation de pouvoir;

ci-après, la 'Société Absorbée'

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement ci-après dénommées les «Sociétés Fusionnantes».

Remarques Préliminaires:

A. La Société Absorbante détient la totalité des parts sociales de la Société Absorbée.

B. Les Sociétés Fusionnantes sont arrivées à la conclusion qu'il est souhaitable de procéder à une fusion (la «Fusion») conformément aux articles 676 et 772/1 et suivants du Code belge des sociétés (ci-après 'C. soc.') et des articles 258 et 259 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «LSC»).

C. Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été dissoute, déclarée en faillite ou en sursis de paiement.

D. Les parts sociales composant le capital social de chacune des Sociétés Fusionnantes ont été intégralement libérées. Aucun certificat représentatif de parts sociales n'a été émis relativement à ces parts.

E. Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas mis en place de comité d'entreprise.

F. La Société Absorbante a été constituée pour une période illimitée. Le capital social de la Société Absorbante s'élève à deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 284.385,-) représenté par onze mille trois cent soixante-treize (11.373) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Lesdites parts sociales ne sont cotées sur aucun marché réglementé. La Société Absorbante ne fait pas publiquement appel à l'épargne.

G. La Société Absorbée a été constituée pour une durée illimitée. Le capital social de la Société Absorbée s'élève à vingt-huit million deux cent vingt-cinq mille cent cinquante euros (EUR 28.225.150,-) divisé en vingt-huit million deux cent vingt-cinq mille cent cinquante parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. Lesdites actions ne sont cotées sur aucun marché réglementé. La Société Absorbée ne fait pas publiquement appel à l'épargne.

H. Le collège de gestion de la Société Absorbée déclare avoir pris connaissance des dispositions du C. soc relatives à la responsabilité spéciale des gérants de la Société Absorbée envers chacun des actionnaires de la Société Absorbée, pour le préjudice que cet actionnaire aurait subi par suite d'une faute commise lors de la préparation et de la réalisation de la Fusion (article 687 C. soc).

I. Le gérant unique de la Société Absorbante et le collège de gestion de la Société Absorbée ont constaté que la Société Absorbante est détentrice de l'ensemble des parts sociales et autres titres auxquels des droits de vote sont rattachés qui sont émis par la Société Absorbée.

J. En vue de son caractère transfrontalier, la Fusion sera réalisée conformément à la procédure décrite aux articles 772/6 et suivants du C. soc et aux articles 261 et suivants de la LSC.

K. Les statuts coordonnés des Sociétés Fusionnantes sont joints en annexe du présent projet.

1. Identification des sociétés à fusionner.

a. Société Absorbante

C&L (Lux 2) S.à.r.l.

- nom: C&L (Lux 2) S.à.r.l.

- forme: société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois

- siège: 13 rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg

- RCS: 116.488

- Objet social: 'L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même, que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.'

- Exercice Social: L'exercice social de Société Absorbante débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

b. Société Absorbée

C&L Clichy and Levallois (Belgium) SPRL

- nom: C&L Clichy and Levallois (Belgium) SPRL

- forme: société privée à responsabilité limitée de droit belge

- siège: avenue Louise 331-333, 1050 Bruxelles, Belgique

- BCE: 0880.788.011

- Objet social: 'La société a pour objet pour compte propre, ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers: l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, le leasing, la location tant comme bailleur que comme locataire, ainsi que la mise en valeur, la rénovation, l'aménagement, la démolition, la transformation, la décoration, de tous biens immobiliers de quelques nature (y compris la superficie, l'emphytéose, l'usufruit ou tout autre droit réel), situés en Belgique ou à l'étranger.

La société peut accomplir toutes les opérations généralement quelconques mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières, se rapportant à son objet ou qui peuvent directement ou indirectement en favoriser la réalisation.

La société peut, en outre, prendre part, directement ou indirectement à l'activité de toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique, similaire ou connexe ou dont l'activité est telle qu'une collaboration avec cette société ou entreprise peut profiter à la société et ce notamment par apport, fusion, collaboration, participation, intervention financière ou de toute autre façon. La société peut se porter caution pour des tiers.

Elle peut recevoir ou accorder tous prêts et ouvertures de crédit, éventuellement avec garantie hypothécaire. Elle peut également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

De manière plus générale, la société peut, tant en Belgique qu'à l'étranger, de manière directe ou indirecte, acquérir et maintenir des participations de quelle que forme que ce soit, dans des sociétés belges ou étrangères. Elle peut également participer à la gestion et au développement de ces sociétés holding.

La société peut apporter une aide financière aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou qui font partie du groupe des sociétés dont elle fait partie, entre autres par l'octroi de prêts, émission d'obligations, ou d'autres instruments de dettes, de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit.

La société peut également utiliser ses propres moyens pour investir dans des biens immobiliers, des droits de propriété intellectuelle ou d'autres biens mobiliers ou immobiliers de quelque forme ou nature que ce soit.'

- Exercice Social: L'exercice social de Société Absorbée débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

2. Projet de Fusion. Le gérant unique de la Société Absorbante et le collège de gestion de la Société Absorbée proposent d'effectuer la Fusion, qui aura notamment les conséquences suivantes:

a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera acquis par la Société Absorbante par transmission universelle, sauf (i) si des formalités spécifiques sont requises pour la transmission du patrimoine actif et passif, ou (ii) si le droit applicable ou la nature d'un élément de ce patrimoine actif et passif empêche la transmission universelle par suite de la Fusion;

b. la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit; et

c. les parts sociales du capital social de la Société Absorbée seront annulées.

S'agissant d'une fusion transfrontalière, la dissolution de la Société Absorbée ainsi que l'annulation des actions de la Société Absorbée deviendront effectives au jour de la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société Absorbante qui décide la fusion, conformément à l'article 273ter de la LSC, publication qui n'interviendra qu'après la date à laquelle l'acte par lequel le notaire instrumentant constatant la réalisation de la fusion est publié au Moniteur belge (la "Date de Réalisation"). La Date de Réalisation entraînera simultanément les effets prévus aux articles 772/3 et 682 C. soc et à l'article 274 a), c) et d) de la LSC, tels que résumés ci-dessus.

3. Statuts. Les Statuts des Sociétés Fusionnantes, dans leur teneur actuelle, resteront attachés au présent projet de fusion dans l'Annexe I conformément à l'article 772/6 i) C. soc et à l'article 261 (4) de la LSC. Ils ne seront pas modifiés relativement à la Fusion. Cette Annexe I fait partie intégrante du projet de fusion.

4. Proposition quant à la composition des organes de gestion et de surveillance de la Société Absorbante. Il n'y aura aucun changement dans la composition des organes de gestion de la Société Absorbante suite à la Fusion.

A la Date de Réalisation, le mandat des membres du collège de gestion de la Société Absorbée prendra fin.

5. Effets comptables et fiscaux de la fusion.

a. Un état comptable intérimaire établi au 25 avril 2011 pour la Société Absorbante et un état comptable intérimaire établi au 16 mai 2011 pour la Société Absorbée ont été utilisés afin d'établir les conditions de la Fusion. Aucun événement n'a eu d'impact substantiel sur ces comptes depuis lors.

b. A partir de la date des présentes, la Société Absorbée n'effectuera aucun acte de disposition de ses avoirs, aucune opération, ni ne prendra aucune mesure d'administration (autre que la gestion quotidienne) qui pourrait avoir un impact substantiel sur la situation financière de la Société Absorbée, telle qu'elle ressort de l'état comptable intérimaire établi au 16 mai 2011, sans le consentement préalable de la Société Absorbante.

c. Toutes les opérations effectuées par la Société Absorbée à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante approuvant la Fusion seront considérées du point de vue comptable ainsi que du point de vue des impôts directs comme étant accomplies pour le compte de la Société Absorbante. La Fusion n'aura pas d'effet rétroactif à des fins comptables et fiscales.

6. Avantages particuliers et Rémunération. Aucun droit (particulier) ou mesure (particulière) au sens de l'article 772/6 g) du C. soc n'est accordé à la suite de la Fusion.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux gérants respectifs des Sociétés Fusionnantes, ni à aucune autre personne impliquée dans la Fusion.

7. Evaluation du patrimoine actif et passif transféré à la Société Absorbante. Tels qu'il ressort de l'état comptable intérimaire de la Société Absorbée établi en date du 16 mai 2011, le bilan total de la Société Absorbée est de 30.916 euros.

L'actif est composé uniquement d'avoirs bancaires auprès de Royal Bank of Scotland et de créances diverses qui s'élèvent à 30.736 euros et 180 euros respectivement.

Quant au passif, il est représenté par les fonds propres et dettes fournisseurs qui sont respectivement de 15.574 euros et 15.342 euros. Les fonds propres de la Société sont constitués de son capital (28.225.150 euros) mais diminués du total de ses pertes reportées jusqu'au 16 mai 2011 inclus (- 28.209.576 euros).

8. Droit au gage et Usufruit. Aucune part du capital social de la Société Absorbée n'est grevée d'un droit de gage ou d'un droit d'usufruit.

9. Activités et Transfert. La Société Absorbante à l'intention de poursuivre ses activités actuelles ainsi que celles de la Société Absorbée après la Fusion.

A partir de la Date de Réalisation, tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront repris par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses propres dettes ainsi que toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances comprises dans le patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, aussi bien réelles que personnelles, y attachées. Ce paragraphe est stipulé sous réserve des dispositions d'ordre public de la loi applicable.

Dans la mesure où la loi le requiert ou si cela semble nécessaire et utile, des actes de transfert appropriés seront signés par les Sociétés Fusionnantes afin d'effectuer le transfert du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

A partir de la Date de Réalisation, la Société Absorbante exécutera tous les contrats et obligations de la Société Absorbée de quelque nature qu'ils soient, tels qu'ils existent à cette Date de Réalisation et, en particulier, elle exécutera tous les contrats existants, s'il y en a, avec les créanciers de la Société Absorbée et se subrogera dans les droits et obligations résultant de ces contrats.

10. Effet sur les réserves disponibles. La Fusion n'aura aucun impact sur les réserves disponibles de la Société Absorbante.

11. Effets probables de la fusion sur l'emploi. Aucune des Sociétés Fusionnantes n'emploie du personnel et donc il n'y aura pas d'impact de la Fusion sur l'emploi.

12. Participation des travailleurs. Comme les Sociétés Fusionnantes n'ont aucun employé, aucune règle concernant la participation des travailleurs ne s'applique aux Sociétés Fusionnantes, et aucune procédure concernant l'établissement de telles règles ne doit être respectée par la Société Absorbante, tel que prévu aux articles L. 127-1 et suivants du Code du travail luxembourgeois.

13. Rapport explicatif sur le projet de fusion. Le gérant unique de la Société Absorbante et le collège de gestion de la Société Absorbée adresseront dans un rapport explicatif sur ce projet de fusion, les raisons de la Fusion, ainsi qu'un exposé des conséquences anticipées sur les activités, un exposé des conséquences légales, économiques et sociales de la Fusion.

14. Modalités fiscales. Le gérant unique de la Société Absorbante et le collège de gestion de la Société Absorbée déclarent que la présente opération assimilée à une fusion transfrontalière par absorption ne pourra pas bénéficier de la neutralité fiscale en vertu des articles 211 et 212 du Code belge des impôts sur les revenus puisque la Société Absorbante ne maintiendra pas un établissement belge après la fusion.

15. Modalités d'exercice des droits des créanciers et, le cas échéant des associés minoritaires. Selon l'article 684 du C. soc, les créanciers de chaque société participant à la Fusion dont la créance est antérieure à la publication des actes constatant la Fusion aux Annexes du Moniteur belge et n'est pas encore échue, peuvent endéans les deux mois à partir de cette publication exiger une sûreté, nonobstant toute convention contraire. La Société Absorbante et, le cas échéant, la Société Absorbée, peuvent chacune écarter cette demande en payant la créance à sa valeur, après déduction de l'es-compte. A défaut d'accord ou si le créancier n'est pas payé, la partie la plus diligente peut soumettre la contestation à l'autorité compétente dans le ressort duquel la société débitrice a son siège. En droit belge, le Président du Tribunal de commerce de Bruxelles siègera comme en référé. Tous droits sauf au fond, le Président détermine la sûreté à fournir par la société défenderesse et fixe le délai dans lequel elle doit être constitué, à moins qu'il ne décide qu'aucune sûreté ne sera fournie, eu égard soit aux garanties et privilèges, dont jouit le créancier, soit à la solvabilité de la Société Absorbante. Si la sûreté n'est pas fournie dans les délais fixés, la créance devient immédiatement exigible.

Le droit belge ne prévoit aucune protection spécifique des droits des associés minoritaires.

En vertu du droit luxembourgeois, conformément à l'article 268 de la LSC, pendant deux mois suivant la Date de Réalisation, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la Date de Réalisation, peuvent demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où la Fusion réduirait le gage de ces créanciers. La société débitrice peut écarter

cette demande en payant le créancier même si la créance est à terme Si la sûreté n'est pas fournie dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible.

Une information exhaustive sur les modalités d'exercice des droits des créanciers peut être obtenue, sans frais, au siège social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

16. Dépôt et Publication.

1. Ce projet de fusion sera déposé auprès du greffe du tribunal de commerce de Bruxelles et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg conformément à l'article 772/7 du C. Soc et à l'article 262(1) de la LSC. En outre, le gérant unique de la Société Absorbante et le collège de gestion de la Société Absorbée déclarent avoir connaissance de l'obligation légale qui pèse sur la Société Absorbée de déposer le projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles, six semaines au moins avant l'assemblée générale de la Société Absorbée appelée à se prononcer sur la Fusion (article 772/7 C. soc).

2. L'ensemble des documents décrits au paragraphe précédent, ensemble avec les documents mentionnés à l'article 772, §2 du C. soc et à l'article 267(1) de la LSC, seront déposés au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes.

3. Le projet de fusion sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante au cours de laquelle la Fusion sera approuvée et publié par extraits au Annexes du Moniteur belge, six semaines au moins avant l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée au cours de laquelle la Fusion sera approuvée.

4. La Société Absorbante accomplira elle-même toutes les formalités, en ce comprises les publications telles que prescrites par la loi, nécessaires ou utiles à l'effectivité de la Fusion, ainsi que le transfert et la cession du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

5. Le collège de gestion de la Société Absorbée a décidé de mandater Katia Szerer, Maxime Monard et Joris De Wolf, avocats, ayant leurs bureaux à l'avenue Louise 99, 1050 Bruxelles, chacun individuellement et avec pouvoir de substitution, afin, d'effectuer au nom de la Société Absorbée tous les actes nécessaires ou utiles en vue du dépôt et de la publication du présent projet de fusion auprès du greffe du tribunal de commerce de Bruxelles;

6. Les frais, coûts, honoraires et charges résultant de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

7. Les livres, rapports et autres informations de la Société Absorbée seront gardés au siège social de la Société Absorbante pendant la durée légale.

Aux fins d'exécuter la Fusion conformément aux dispositions légales, et statutaires, les organes de gestion des Sociétés Fusionnantes se transmettront et se communiqueront, ainsi qu'aux associés respectifs, toutes les informations utiles telles que prescrites par le C. soc, excepté le cas où ceci porterait manifestement préjudice aux intérêts d'une des sociétés concernées.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2011.

C&L (Lux 2) S.à.r.l. / C&L Clichy and Levallois (Belgium) SPRL

Monsieur Michel Rosenberg / Monsieur Michel Rosenberg

Gérant unique - En vertu d'une délégation de pouvoir

ANNEXE I^{ER} AU PROJET COMMUN DE FUSION

Copie certifiée conforme des statuts coordonnés de C&L (Lux2) au 9 mai 2007

Copie des statuts coordonnés de C&L Clichy and Levallois Belgium au 28 juin 2007

Constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1406 du 21 juillet 2006.

Modifications

Date	Notaire	Publication
22-09-2006	H. HELLINCKX	C n° 2178 du 22-11-06
07-11-2006	H. HELLINCKX	C n° 33 du 23-01-07
09-05-2007	H. HELLINCKX	C n°

Statuts coordonnés au 9 mai 2007

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "C&L (Lux 2) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the register office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at two hundred eighty-four thousand three hundred and twenty-five Euro (€ 284,325) represented by eleven thousand three hundred and seventy-three (11,373) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. The Company may indemnify any manager, or officer, and his heirs, executors and administrators, against any expenses incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct;

in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the managers) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 12. The Company's year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year.

Art. 13. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «C&L (Lux 2) S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (€284.325) représenté par onze mille trois cent soixante-treize (11.373) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. La Société peut indemniser tout gérant, ou fondé de pouvoir, ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs pour toute dépense encourue ou déboursée par lui en rapport avec une quelconque demande, action,

poursuite ou procédure auxquels il est été partie ou autrement impliqué en sa qualité, présente ou passée, d'administrateur, de fondé de pouvoir de la société, ou sur demande de la Société, d'une autre société dont la Société est un actionnaire ou un créancier et contre laquelle il n'a aucun droit à indemnisation, sauf en ce qui concerne des matières pour lesquelles il a finalement été jugé lors de ces actions, poursuites ou procédures avoir commis une faute grave ou une imprudence; en cas de transaction, l'indemnisation ne sera due qu'en ce qui concerne des matières couvertes par cette transaction et pour lesquelles la Société aura reçu un avis juridique établissant que la personne à indemniser n'a pas commis une telle faute. Le droit à indemnisation, tel que prévu ci-dessus n'affecte pas tout autre droit à indemnisation dont cette personne pourrait bénéficier.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égales au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 13. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 14. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte, français, le texte anglais fera foi.

Luxembourg, le 19 juin 2007.
POUR STATUTS COORDONNES
Henri HELLINCKX
Notaire à Luxembourg

Référence de publication: 2011102276/473.

(110116563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 68.606.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on *August 10, 2011* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 30 April 2011 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the votes expressed at the Meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be faxed to the Management Company by *August 5, 2011* at the latest (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

Référence de publication: 2011103857/755/24.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.890.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on *August 10, 2011* at 4:00 p.m. at the registered office of the fund with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Auditor
2. Approval of the annual accounts as at April 30, 2011 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the voices expressed at the Meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company, by *August 5, 2011* at the latest by fax (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

Référence de publication: 2011103858/755/24.

World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 150.891.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on *August 10, 2011* at 3:30 p.m. at the registered office of the fund with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Auditor
2. Approval of the annual accounts as at April 30, 2011 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the voices expressed at the Meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company, by August 5, 2011 at the latest by fax (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

Référence de publication: 2011103859/755/24.

Tower 6 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 143.856.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011075171/10.

(110083131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Trinova (IPC), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de TRINOVA (IPC) coordonné au 1^{er} juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22. juin 2011.

IPConcept Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011086715/11.

(110097872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Saphir, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 6. Juli 2011 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Juli 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011099880/11.

(110112912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Saphir, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Sonderreglement, welches am 6. Juli 2011 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juli 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011099881/11.

(110112916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Vale Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

PROJET DE CONVERSION EN SOCIÉTÉ EUROPÉENNE

PAR LE DIRECTOIRE DE VALE EUROPA S.A. CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 31-3 DE LA LOI LUXEMBOURGEOISE DU 10 AOÛT 1915 SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES, TELLE QUE MODIFIÉE LE 25 JUILLET 2011

THE MANAGEMENT BOARD OF

VALE EUROPA S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 80.747, (the "Company"),

WHEREAS

(A) It is intended that the Company shall be converted into a European Company (Société Européenne) pursuant to the Luxembourg law on commercial companies, dated August 10, 1915, as amended from time to time (the "Luxembourg Company Law") and the European Council regulation (EC) No 2157/2001 of October 8, 2001 on the Statute for a European Company (SE) (the "Regulation") (the "Conversion").

(B) With effect on May 5, 2011, Vale Salzach GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), having its registered office at 11, Sterneckstraße, A-5020 Salzburg, Austria, registered with the commercial register of the District Court of Salzburg, under number 306020 f has merged into the Company by way of absorption of Vale Salzach GmbH by the Company and without liquidation of Vale Salzach GmbH pursuant to the terms and conditions of the notarized joint merger proposal dated January 25, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on February 12, 2011, number 293 and the explanatory memorandum drawn up by the board of directors of Vale Salzach GmbH dated February 22, 2011 and by the board of the Company dated January 25, 2011 (the "Merger").

(C) Upon the effectiveness of the Merger all the assets and liabilities of Vale Salzach GmbH were transferred to the Company by operation of law, including ninety thousand (90,000) shares, representing the entire share capital of RIO DOCE NETHERLANDS B.V., a private limited liability company, incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34294956 (the "Subsidiary").

NOW, THEREFORE, make the following proposal for the conversion of the Company into a European Company (Société Européenne) (the "Conversion Proposal")

1. Company to be converted into a European company (société Européenne). The Company has been incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on December 29, 2000, published in the Mémorial on September 26, 2001, number 812.

The articles of association of the Company were amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, dated March 14, 2011, published in the Mémorial on June 28, 2011, number 1406.

The Company has its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 80.747.

The issued share capital of the Company amounts to two hundred and fifty-two million seven hundred and five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 252,705,250) represented by ten million one hundred and eight thousand two hundred and ten (10,108,210) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

All the shares of the Company are fully paid-up.

2. Subsidiary. As from the effectiveness of the Merger, the Company holds all the shares of the Subsidiary, which were previously held, since February 15, 2008, without interruption, by Vale Salzach GmbH, as evidenced by a certified copy of the shareholders register of the Subsidiary.

The Subsidiary is governed by the laws of the Netherlands, a Member State of the European Union, and is held, without interruption, for more than two (2) years by the Company, so that the conditions of Article 3 paragraph 6 of the Luxembourg Company Law and Article 2 paragraph 4 of the Regulation in order to convert a public limited liability company, formed under the laws of and having its registered office and head office in a Member State of the European Union, into a European Company (Société Européenne) are fulfilled.

3. Conversion. The Company wishes to be converted into a European Company (Société Européenne), named VALE EUROPA SE, with a share capital amounting to two hundred and fifty-two million seven hundred and five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 252,705,250) represented by ten million one hundred and eight thousand two hundred and ten (10,108,210) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The registered office of the Company, after its conversion into a European Company (Société Européenne), will remain at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

4. Conversion ratio. Upon the effectiveness of the conversion of the Company into a European Company (Société Européenne), the shareholders of the Company will receive, a total number of ten million one hundred and eight thousand two hundred and ten (10,108,210) shares of VALE EUROPA SE at the rate of one (1) share of the Company for one (1) share of VALE EUROPA SE.

5. Treatment of special rights. There are no natural or legal persons that have special rights, other than in their capacity of shareholders of the Company.

Therefore, VALE EUROPA SE will not grant any compensatory payments or special rights, other than the shares to be allocated at the time of the Conversion.

6. Special advantages. No special rights or advantages were or shall be granted in connection with the Conversion to the members of the management board of the Company, the members of the supervisory board, the auditor of the Company, the independent auditor appointed by the management board of the Company in connection with the Conversion, other experts or advisers of the Company, or any other person.

7. Independent auditor. On July 22, 2011 the management board of the Company has, in accordance with Article 31-3 (3) of the Luxembourg Company Law, appointed PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B65477, independent auditor, member of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, as independent auditor to certify that the Company has net assets at least equivalent to the amount of its share capital increased by the amount of the reserves which may not be distributed under the Luxembourg Company Law or the articles of association of the Company.

8. Written report. The management board of the Company has, in a written report to the Conversion Proposal, explained and justified the legal and economic aspects of the Conversion and indicated the implications of the adoption by the Company of the form of a European Company (Société Européenne) for the shareholders and employees, if any, of the Company.

9. Documents available at the registered office of the company. The Conversion Proposal shall be available at the registered office of the Company, together with the following documents:

- the annual accounts for the financial year ended December 31, 2010, as approved by the general meeting of shareholders of the Company;
- the written report drawn up by the management board of the Company in relation to the Conversion;
- the report of the independent auditor.

10. Management board and Shareholders approvals. The management board of the Company approved the Conversion Proposal on July 22, 2011.

The Conversion is subject to the adoption by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of the proposal to convert the Company into a European Company (Société Européenne) as contemplated by this Conversion Proposal, to be held in front of a Luxembourg notary, at the earliest one (1) month after the date of the publication of the present Conversion Proposal in the Mémorial.

11. Effective date. The Conversion will become effective as from the date of the registration of VALE EUROPA SE with the Luxembourg Register of Trade and Companies in accordance with Article 2 of the Luxembourg Company Law.

12. Incidence of the conversion on the rights of the shareholders and employees. The conversion of the Company into a European Company (Société Européenne) has no incidence or consequences on the rights of the shareholders of the Company.

As the Company has no employees, the conversion of the Company into a European Company (Société Européenne) has no incidence or consequences on the employment.

13. Articles of association. The articles of association of the Company following its conversion into a European Company (Société Européenne) after the conversion will read as follow:

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Denomination. There is hereby established a société européenne under the name of VALE EUROPA SE (the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

2.3 The Company may transfer its registered office in another EU Member State in compliance with the legal requirements, which transfer shall not result in the dissolution of the Company or in the creation of a new legal person.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio. The Company may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to companies which are direct or indirect subsidiaries or which are part of the same group of companies. The Company may form joint ventures or other types of partnerships.

4.2 The Company may carry out the commerce and trade of any kind of raw materials. The Company may engage in ocean, coastwise, and inland commerce and transportation of manufactured goods or raw materials, act as commercial agent.

4.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in the accomplishment of its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at two hundred and fifty-two million seven hundred and five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 252,705,250) divided into ten million one hundred and eight thousand two hundred and ten (10,108,210) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

5.2 The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

6.2 The shares shall be in registered form only.

6.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 7. Dual management and Supervisory structure.

7.1 The Company's management shall be subject to articles 60bis-1 to 60bis-19 of the Law, unless otherwise provided in these Articles.

7.2 The Company will be managed by a management board, which exercises its functions under the control of a supervisory board.

Art. 8. Composition of the management board, Election and Removal of the members of the management board and Term of office.

8.1 The management board will comprise at least three (3) members, shareholders or not, who will be appointed by the supervisory board which will determine their remuneration and term of office.

8.2 The management board shall elect from among its members a chairman.

8.3 Any member of the management board may be removed at any time, without notice and without cause, by the supervisory board or the general meeting of shareholders.

8.4 The term of office of a member of the management board may not exceed six (6) years. Any member of the management board may be re-elected for successive terms.

Art. 9. Vacancy in the office of a member of the management board. If a vacancy in the office of a member of the management board occurs, such vacancy may be filled by the remaining members of the management board deciding on the temporary appointment of a new member of the management board until the next meeting of the supervisory board (but in no case for a period exceeding the term of office of the member of the management board he/she replaces) which shall resolve on a permanent appointment.

Art. 10. Powers of the management board.

10.1 The management board is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object of the Company, except the actions reserved by Law or by these Articles to the supervisory board or to the general meeting of shareholders. However, the following categories of transactions shall require an authorization from the supervisory board:

- (a) the acquisition and the sale of a participation as well as the acquisition, the sale and the closure of enterprises and business operations;
- (b) the acquisition, the sale and the encumbrance of real estate;
- (c) the establishment and the closure of branches;
- (d) investments that, either in particular or in total within one accounting year, exceed US\$ 25,000,000 or its equivalent in any other currency;
- (e) the subscription for bonds and the raising of loans and credits, that either in particular or in total within one accounting year, exceed US\$ 25,000,000 or its equivalent in any other currency;
- (f) the granting of loans and credits,
- (g) the establishment and relinquishment of business lines and types of production; and
- (h) the stipulation of general principles of business policy.

10.2 In accordance with article 60bis-8 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one (1) or several members of the management board or to any other person(s) acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the management board in accordance with the Law.

10.3 The Company may also grant special powers to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 11. Dealings with third parties.

11.1 The Company will be bound in any circumstances towards third parties by the joint signatures of two (2) members of the management board or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the management board. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of the person(s) to whom such power in relation to the daily management has been delegated in accordance with the rules governing such delegation.

11.2 The management board represents the Company vis-à-vis third parties and in proceedings, either as plaintiff or as defendant. Writs for or against the Company will be validly served in the name of the Company only.

Art. 12. Convening of meetings of the management board.

12.1 The management board shall meet each 15 of the month of January, April, July, and October at 2pm to deliberate on the ongoing business of the Company and its possible outcome. Additional management board's meetings may be convened.

12.2 The management board convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) of its members so request.

12.3 Written notice of any meeting of the management board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the management board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the management board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the management board are present or represented at a meeting of the management board or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles.

Art. 13. Conduct of meetings of the management board.

13.1 Any member of the management board of the Company may act at any meeting of the board of management by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the board of management as his proxy.

13.2 The management board may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy at a meeting of the management board.

13.3 Any member of the management board who participates in the proceedings of a meeting of the management board by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the management board present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the management board who participate in the proceedings of a meeting of the management board by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

13.4 Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

13.5 Circular resolutions signed by all members of the management board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 14. Powers of the supervisory board.

14.1 The supervisory board, the members of which do not need to be shareholders of the Company, shall be in charge of the permanent supervision of the Company's management by the management board, without interfering with such management.

14.2 The supervisory board has an unlimited right of information regarding all operations of the Company and may inspect any of the Company's documents. It may request the management board to provide any information necessary for exercising its supervision and may directly or indirectly proceed to all verifications which it may deem useful in order to accomplish its functions.

14.3 At least every three (3) months, the management board provides a written report to the supervisory board on the business of the Company and the foreseeable future development thereof. In addition, the management board shall promptly provide the supervisory board with any information on events likely to have a significant impact on the situation of the Company.

Art. 15. Composition of the supervisory board.

15.1 The supervisory board is composed of at least three (3) members.

15.2 The supervisory board must choose from among its members a chairman of the supervisory board.

15.3 A member of the management board cannot be a member of the supervisory board at the same time.

Art. 16. Election and Removal of the members of the supervisory board and term of office.

16.1 Members of the supervisory board shall be elected by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall determine the remuneration, if any and term of office of the members of the supervisory board.

16.2 Any member of the supervisory board may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

16.3 The term of office of a member of the supervisory board may not exceed six (6) years and any member of the supervisory board shall hold office until his/its/her successor is elected. Any member of the supervisory board may be re-elected for successive terms.

Art. 17. Vacancy in the office of a member of the supervisory board. If a vacancy in the office of a member of the supervisory board occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis by the remaining members until the next general meeting of shareholders (but in no case for a period exceeding the term of office of the member of the supervisory board he/she/it replaces), which shall resolve on a permanent appointment.

Art. 18. Convening meetings of the supervisory board.

18.1 The supervisory board shall meet upon call by its chairman or by any two (2) members at least once a year at the place indicated in the notice of the meeting. The supervisory board must be convened upon request of the management board. The supervisory board may invite the members of the management board to participate in a meeting of the supervisory board with an advisory vote.

18.2 Written notice of any meeting of the supervisory board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the supervisory board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the supervisory board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the supervisory board are present or represented at a meeting of the supervisory board or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 19. Conduct of meetings of the supervisory board. Article 13 of these articles of association applies mutatis mutandis to the conduct of meetings of the supervisory board.

Title IV. - Supervision

Art. 20. Except where according to the law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory or approved auditor(s), as the case may be, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 21. Powers of the general meeting of shareholders.

21.1 All general meetings of shareholders regularly constituted shall represent the entirety of the shareholders of the Company.

21.2 The general meeting of shareholders has the powers conferred to it by these Articles and by the Law.

21.3 If the Company has a sole shareholder, such shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of shareholders by these Articles and by the Law.

Art. 22. Annual general meeting of shareholders.

22.1 The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at the place specified in the convening notices on the 15th of June at 10.00 a.m. of each year.

22.2 If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 23. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 24. Allocation of profits.

24.1 After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the capital of the Company.

24.2 The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

24.3 The management board may pay interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 26. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

14. Language. An unofficial French translation of this Conversion Proposal shall be available at the offices of the Company. The English language version of this Conversion Proposal is binding.

Signe, on July 25, 2011 in two original copies.

VALE EUROPA S.A.

Mr. Geert Van Der Molen

Authorised signatory

Suit la version française

LE DIRECTOIRE DE

VALE EUROPA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.747, (la "Société").

ATTENDU QUE

(A) Il a été décidé que la Société sera convertie en Société Européenne conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés") et le règlement du Conseil de l'Union Européenne (CE) No 2157/2001 du 8 octobre 2001 sur le Statut de la Société Européenne (SE) (le "Règlement") (la "Conversion").

(B) Avec effet au 5 mai 2011, Vale Salzach GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social au 11, Sterneckstraße, A-5020 Salzburg, Autriche, inscrite auprès du registre de commerce du Tribunal de District de Salzburg, sous le numéro 306020 f a fusionné avec la Société par voie d'absorption de Vale Salzach GmbH par la Société et sans liquidation de Vale Salzach GmbH conformément aux termes et conditions du projet commun de fusion notarié daté du 25 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 12 février 2011, numéro 293 et au rapport écrit détaillé établi par le conseil d'administration de Vale Salzach GmbH en date du 22 février 2011 et par le conseil de la Société en date du 25 janvier 2011 (la "Fusion").

(C) A la date effective de la Fusion, tous les actifs et passifs de Vale Salzach GmbH ont été transférés de plein droit à la Société, en ce compris quatre-vingt-dix mille (90.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de RIO DOCE NETHERLANDS B.V., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34294956 (la "Filiale").

EN CONSEQUENCE, établissent le projet de conversion de la Société en Société Européenne (le "Projet de Conversion") suivant:

1. Société à convertir en société européenne. La Société a été constituée suivant acte établi par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 2000, publié au Mémorial le 26 septembre 2001, numéro 812.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 mars 2011, publié au Mémorial en date du 28 juin 2011, numéro 1406.

La Société a son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.747.

Le capital social émis par la Société s'élève à deux cent cinquante-deux millions sept cent cinq mille deux cent cinquante Euros (252.705.250 EUR) représenté par dix millions cent huit mille deux cent dix (10.108.210) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.

Toutes les actions de la Société sont entièrement libérées.

2. Filiale. A partir de la date effective de la Fusion, la Société détient toutes les actions de la Filiale, détenues antérieurement et sans interruption depuis le 15 février 2008 par Vale Salzach GmbH, tel que justifié par une copie conforme du registre des actionnaires de la Filiale.

La Filiale est régie par les lois des Pays-Bas, un Etat Membre de l'Union Européenne et est détenue sans interruption depuis plus de deux (2) ans par la Société, de sorte que les conditions de l'Article 3 paragraphe 6 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et de l'Article 2 paragraphe 4 du Règlement afin de convertir une société anonyme constituée suivant les lois de et ayant son siège social et principal établissement dans un Etat Membre de l'Union Européenne en Société Européenne, sont remplies.

3. Conversion. La Société souhaite être convertie en Société Européenne dénommée VALE EUROPA SE, ayant un capital social s'élevant à deux cent cinquante-deux millions sept cent cinq mille deux cent cinquante Euros (252.705.250 EUR) représenté par dix millions cent huit mille deux cent dix (10.108.210) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.

Le siège social de la Société, après sa conversion en Société Européenne, restera au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

4. Rapport de conversion. Lors de la prise d'effet de la conversion de la Société en Société Européenne, les actionnaires de la Société recevront un nombre total de dix millions cent huit mille deux cent dix (10.108.210) actions de VALE EUROPA SE selon le rapport de une (1) action de la Société pour une (1) action de VALE EUROPA SE.

5. Traitement des droits particuliers. Aucune personne physique ou morale n'a reçu de droits spéciaux, autres qu'en sa qualité d'actionnaires de la Société

En conséquence, VALE EUROPA SE n'accordera aucun paiement compensatoire ou droit particulier, autre que les actions à être réparties au moment de la Conversion.

6. Avantages particuliers. Aucun droit ou avantage n'a été ou ne sera accordé en relation avec la Conversion aux membres du directoire de la Société, aux membres du conseil de surveillance, au réviseur d'entreprises de la Société, au réviseur indépendant nommé par le directoire de la Société en relation avec la Conversion, aux autres experts ou conseillers de la Société, ou à toute autre personne.

7. Réviseur indépendant. Le 22 juillet 2011 le directoire de la Société a, conformément à l'Article 31-3 (3) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, nommé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, réviseur indépendant, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en tant que réviseur indépendant pour certifier que la Société a des actifs nets au moins équivalents au montant de son capital social augmenté du montant des réserves qui ne peuvent pas être distribuées selon la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés ou les statuts de la Société.

8. Rapport écrit. Le directoire de la Société a, dans un rapport écrit sur le Projet de Conversion, expliqué et justifié les aspects juridiques et économiques de la Conversion et indiqué les implications de l'adoption par la Société de la forme de Société Européenne pour les actionnaires et les employés, s'il y a lieu, de la Société.

9. Documents disponibles au siège social de la société. Le Projet de Conversion sera disponible au siège social de la Société, ensemble avec les documents suivants:

- les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société;
- le rapport écrit établi par le directoire de la Société en relation avec la Conversion;
- le rapport du réviseur indépendant.

10. Approbation par le directoire et les actionnaires. Le directoire de la Société a approuvé le Projet de Conversion à la date du 22 juillet 2011.

La Conversion est subordonnée à l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du projet de convertir la Société en Société Européenne tel que prévu par ce Projet de Conversion, tenue par-devant un notaire luxembourgeois, au moins un (1) mois après la date de publication dans le Mémorial du présent Projet de Conversion.

11. Date effective. La Conversion prendra effet dès la date d'enregistrement de VALE EUROPA SE auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg conformément à l'Article 2 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

12. Incidence de la conversion sur les droits des actionnaires et employés. La conversion de la Société en Société Européenne n'a pas d'incidence ou conséquences sur les droits des actionnaires de la Société.

Comme la Société n'a pas d'employés, la conversion de la Société en Société Européenne n'a pas d'incidence ou conséquences sur l'emploi.

13. Statuts. Les statuts de la Société, suivant sa conversion en Société Européenne, après la conversion auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par le présent acte une société européenne sous la dénomination de VALE EUROPA SE (la «Société»), laquelle sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

2.3 La Société peut transférer son siège social vers un autre Etat membre de l'UE conformément aux conditions légales requises, sans dissolution de la Société, ni création d'une nouvelle personnalité juridique.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de valeurs de toute espèce, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille. La Société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toutes autres manières à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés. La Société peut constituer des joint ventures ou d'autres formes d'associations.

4.2 La Société peut exercer le commerce et le négoce de tout type de matières premières. La Société peut exercer le commerce et le transport océanique, côtier et terrestre de produits manufacturés ou de matières premières et agir en tant qu'agent commercial.

4.3 La Société pourra exercer toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à la réalisation de son objet social.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux cent cinquante-deux millions sept cent cinq mille deux cent cinquante euros (252.705.250 EUR) divisé en dix millions cent huit mille cent vingt (10.108.120) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

6.2 Les actions seront uniquement nominatives.

6.3 La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre III. - Administration

Art. 7. Structure de gestion et de surveillance dualiste.

7.1 L'administration de la Société est régie par les articles 60bis-1 à 60bis-19 de la Loi, sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts.

7.2 La Société sera dirigée par un directoire, lequel exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Art. 8. Composition du directoire, Election et révocation des membres du directoire et durée du mandat.

8.1 Le directoire sera composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, qui seront nommés par le conseil de surveillance qui fixera leur rémunération et la durée de leur mandat.

8.2 Le directoire élira parmi ses membres un président.

8.3 Tout membre du directoire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par le conseil de surveillance ou par l'assemblée générale des actionnaires.

8.4 La durée du mandat des membres du directoire ne peut excéder six (6) ans. Tout membre du directoire peut être réélu pour des mandats successifs.

Art. 9. Vacance d'une place de membre du directoire. En cas de vacance d'une place de membre du directoire, les membres restants du directoire peuvent y pourvoir en nommant provisoirement un nouveau membre du directoire jusqu'à la prochaine réunion du conseil de surveillance (en aucun cas pour une période excédant la durée du mandat du membre du directoire qu'il/elle remplace) qui décidera de l'élection définitive.

Art. 10. Pouvoirs du directoire.

10.1 Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des actions que la Loi ou les Statuts réservent au conseil de surveillance ou à l'assemblée générale des actionnaires. Cependant, les catégories d'opérations suivantes requièrent une autorisation du conseil de surveillance:

(a) l'acquisition et la vente d'une participation ainsi que l'acquisition, la vente et la fermeture d'entreprises et d'opérations commerciales;

(b) l'acquisition, la vente et le grèvement d'immeubles;

(c) l'établissement et la fermeture de succursales;

(d) les investissements qui, soit individuellement ou au total excèdent le montant de 25.000.000 US\$ au cours d'une année sociale;

(e) la souscription d'obligations et la levée de prêts et de crédits qui, soit individuellement ou au total excèdent le montant de 25.000.000 US\$ au cours d'une année sociale;

(f) l'octroi de prêts et de crédits;

(g) l'établissement et la fermeture de branche d'activités et de types de production; et

(h) la stipulation de principes généraux de politique des affaires.

10.2 Conformément à l'article 60bis-8 de la Loi, la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière peuvent être déléguées à un (1) ou plusieurs membres du directoire ou à toute(s) autre(s) personne(s) agissant seule ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront déterminées par une résolution du directoire conformément à la Loi.

10.3 La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres comme agent de la Société.

Art. 11. Relations avec les tiers.

11.1 La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du directoire ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été

octroyé par le directoire. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de la/des personne(s) à qui tel pouvoir en relation avec la gestion journalière a été délégué en conformité avec les règles régissant telle délégation.

11.2 Le directoire représente la Société vis-à-vis des tiers et dans tous litiges, soit comme demandeur ou comme défendeur. Toute signification contre ou en faveur de la Société sera valablement faite au nom de la Société seule.

Art. 12. Convocation des réunions du directoire.

12.1 Le directoire se réunira, chaque 15 des mois de janvier, avril, juillet, octobre à 14.00 heures pour délibérer de la marche des affaires de la Société et de leur évolution prévisible. D'autres réunions du directoire peuvent être convoquées.

12.2 Le directoire se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) de ses membres le demandent.

12.3 Avis écrit de toute réunion du directoire doit être donné à ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, par courrier, fax, mail électronique ou tous autres moyens de communication, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de telle urgence doivent être indiquées dans l'avis. Un tel avis n'est pas nécessaire en cas d'accord de chaque membre du directoire donné par écrit par courrier, fax, mail électronique ou par tous autres moyens de communication, une copie de tel document signé étant une preuve suffisante. De plus, un tel avis n'est pas requis pour une réunion à tenir à une date et dans un lieu déterminés lors d'une résolution prise antérieurement par le directoire. Aucun avis ne sera requis au cas où tous les membres du directoire sont présents ou représentés à une réunion du directoire ou dans le cas de résolutions écrites prises conformément à ces statuts.

Art. 13. Tenue des réunions du directoire.

13.1 Chaque membre du directoire de la Société peut agir à toute réunion du directoire en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du directoire comme son mandataire.

13.2 Le directoire ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire à une réunion du directoire.

13.3 Tout membre du directoire qui participe à une réunion du directoire via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du directoire présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du directoire qui participent à une réunion du directoire via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

13.4 Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

13.5 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du directoire seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 14. Pouvoirs du conseil de surveillance.

14.1 Le conseil de surveillance, dont les membres ne doivent pas être actionnaires de la Société, sont en charge du contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire, sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.

14.2 Le conseil de surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société et peut prendre connaissance de tous les documents de la Société. Il peut demander au directoire de fournir toutes informations nécessaires à l'exercice de son contrôle et peut directement ou indirectement procéder à toutes vérifications qu'il jugerait utiles à l'accomplissement de ses fonctions.

14.3 Au moins tous les trois (3) mois, le directoire fournit un rapport écrit au conseil de surveillance sur la marche des affaires et de leur évolution prévisible. En outre, le directoire communique en temps utile au conseil de surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de surveillance.

15.1 Le conseil de surveillance est composé d'au moins trois (3) membres.

15.2 Le conseil de surveillance doit choisir un président parmi ses membres.

15.3 Un membre du directoire ne peut être en même temps membre du conseil de surveillance.

Art. 16. Nomination et Révocation des membres du conseil de surveillance et Durée du mandat.

16.1 Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires fixera la rémunération s'il y a lieu et la durée du mandat des membres du conseil de surveillance.

16.2 Tout membre du conseil de surveillance peut être révoqué à tout moment, sans motif et sans préavis par l'assemblée générale des actionnaires.

16.3 La durée du mandat des membres du conseil de surveillance ne peut excéder six (6) ans et tout membre du conseil de surveillance restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Tout membre du conseil de surveillance peut être réélu pour des mandats successifs.

Art. 17. Vacance d'une place de membre du conseil de surveillance. En cas de vacance d'une place de membre du conseil de surveillance, les membres restants peuvent y pourvoir en nommant provisoirement un nouveau membre du conseil de surveillance jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires (mais en aucun cas pour une période excédant la durée du mandat du membre du conseil de surveillance qu'il/elle remplace) qui décidera de l'élection définitive.

Art. 18. Convocation des réunions du conseil de surveillance.

18.1 Le conseil de surveillance se réunit sur convocation de son président ou de deux (2) membres au moins une fois par an au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de surveillance doit être convoqué à la demande du directoire. Le conseil de surveillance peut inviter les membres du directoire à assister à une réunion du conseil de surveillance avec une voix consultative.

18.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de surveillance doit être donné à ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, par courrier, fax, mail électronique ou tous autres moyens de communication, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de telle urgence doivent être indiquées dans l'avis. Un tel avis n'est pas nécessaire en cas d'accord de chaque membre du conseil de surveillance donné par écrit par courrier, fax, mail électronique ou par tous autres moyens de communication, une copie de tel document signé étant une preuve suffisante. De plus, un tel avis n'est pas requis pour une réunion à tenir à une date et dans un lieu déterminés lors d'une résolution prise antérieurement par le conseil de surveillance. Aucun avis ne sera requis au cas où tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de surveillance ou dans le cas de résolutions écrites prises conformément à ces statuts.

Art. 19. Tenue des réunions du conseil de surveillance. L'article 13 de ces statuts s'applique mutatis mutandis à la tenue des réunions du conseil de surveillance.

Titre IV. - Surveillance

Art. 20. Sauf lorsqu'en vertu de la loi, les comptes annuels statutaires et/ou consolidés doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, la Société sera surveillée par un ou plusieurs commissaires. Le(s) commissaire(s) ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), suivant le cas, sera/ont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblées générales des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

21.1 Toutes les assemblées générales des actionnaires régulièrement constituées représentent la totalité des actionnaires de la Société.

21.2 L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs lui conférés par les présents Statuts et par la Loi.

21.3 Si la Société a un actionnaire unique, celui-ci exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 22. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

22.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à l'endroit spécifié dans les convocations, le 15 juin de chaque année à 10.00 heures.

22.2 Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 24. Répartition des bénéfices.

24.1 L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

24.2 Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Le directoire peut payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 26. Dispositions générales. Pour tous les points non réglés par les présents Statuts, il sera référé à la Loi.

14. Langue. Une traduction non officielle en français du présent Projet de Conversion sera disponible au siège social de la Société. La version anglaise du présent Projet de Conversion prévaut.

Signé le 25 juillet 2011 en double exemplaire.

VALE EUROPA S.A.

Mr. Geert Van Der Molen

Signature autorisé

Référence de publication: 2011108512/601.

(110123017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109243/11.

(110124428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Roquette Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.657.

Diamond Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.561.

L'an deux mil onze, le quatorze juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-2163, Luxembourg, 23, avenue Monterey,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme «Roquette Re S.A.», ayant son siège social à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 90.657, constituée par acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 14 février 2003 (ci-après, "l'Absorbante"),

en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 16 juin 2011 dont une copie, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation, et

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme «Diamond Ré», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.561, constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 08 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 28 octobre 1988 (ci-après, "l'Absorbée"),

en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 16 juin 2011 dont une copie, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dans sa qualité décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

PROJET DE FUSION

1) Lors de leurs réunions du 16 juin 2011, les conseils d'administration des sociétés prémentionnées ont pris la décision de réaliser une fusion par absorption de Diamond Ré par Roquette Re S.A., ayant pour effet de transférer l'ensemble des éléments d'actif et de passif de Diamond Ré à Roquette Re S.A., conformément aux Articles 259 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

2) L'Absorbante, a un capital social qui est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000.- EUR) et divisé en DEUX MILLE (2.000) actions ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérés, et détient l'intégralité du capital social de l'Absorbée s'élevant à UN MILLION CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (1.525.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions, ayant une valeur nominale de MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (1.525.- EUR) chacune.

3) Roquette Re S.A., (la "Société Absorbante") entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la Loi et les textes subséquents, avec Diamond Ré (la "Société Absorbée" et, ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes") par absorption de cette dernière.

4) La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2011.

5) Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'actionnaires titulaires de droits spéciaux ou détenteurs de titres autres que les actions.

6) Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des Sociétés Fusionnantes.

7) La fusion prendra effet vis-à-vis des tiers au jour de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi.

8) Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion, de prendre connaissance au siège social, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

9) A défaut de réquisition d'une assemblée ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 7) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la Loi, à l'exception du paragraphe (1) (b) de cet article.

10) La fusion s'effectuera sur base de la valeur comptable au 31 décembre 2010.

11) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la date de la fusion et décharge pleine et entière est accordée aux organes de la Société Absorbée.

12) La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée vers la Société Absorbante.

13) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Remises de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments de droit apportés.

Frais et Droits

Les dépenses, frais, honoraires, rémunérations et charges de toutes espèces dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante et sont estimés à environ 1.000.- EUR.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, de l'existence et de la légalité des actes et des formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes ainsi que du présent projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BIERRY, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1937. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2011109468/88.

(110124409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109244/11.

(110124435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109245/11.

(110124436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011109246/11.

(110124438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

TMF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.728.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 94.564,90.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

RECTIFICATIF

1. L'acte relatif à la nomination d'administrateurs de la société TMF Luxembourg S.A., a été publié dans le Mémorial C n° 1662 du 23 juillet 2011, pages 79730, sous un en-tête erroné, qu'il y a lieu de rectifier comme suit:

au lieu de :

«Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 94.564,90. Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 141.496.» (laquelle société n'est en rien concernée par ladite publication),

lire :

«TMF Luxembourg S.A., Société Anonyme. Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 55.728.»

2. Le sommaire du même Mémorial C n° 1662/2011, figurant à la page 79729, doit être corrigé en conséquence, par la suppression de la ligne «Skype Global S.à r.l.» et l'ajout d'une ligne «TMF Luxembourg S.A.»

3. Les deux dernières lignes de la publication, à la page 79730, doivent être lues comme suit:

«Référence de publication : 2011073727/26.

(110081754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.»

Référence de publication: 2011109525/24.

Catalyst EPF Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.746.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2011: que

- Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant à 123, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, Luxembourg, est nommé en tant que gérant de la Société à compter du 20 mai 2011 et pour une durée indéterminée.

- La démission de Monsieur Alan Botfield en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2011.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Fabrice de Clermont-Tonnerre;
- Peter Kasch;
- Michael Chidiac;
- Lux Business Management S.à r.l.;
- Michel van Krimpen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011074636/24.

(110082375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Société Equestre Grand-Ducale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8165 Bridel, 3, Op den Scheppen.

R.C.S. Luxembourg B 161.347.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean-Jacques ZIMMER, indépendant, demeurant à L-8165 Bridel, 3 Op den Scheppen.

2. Madame Mandy ZIMMER, indépendante, demeurant à L8165 Bridel, 3 Op den Scheppen, ici représentée par Monsieur Jean-Jacques ZIMMER, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Bridel, le 18 mai 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

3. Monsieur Steve ZIMMER, inspecteur de chantier, demeurant à L-4991 Sanem, 203 rue de Niedercorn.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "SOCIETE EQUESTRE GRAND-DUCALE S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Bridel.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'élevage, l'entraînement et la pension de chevaux, l'entraînement des cavaliers, la promotion des sports équestres, l'organisation de séminaires et concours hippiques, le commerce de chevaux et des articles pour les besoins des sports équestres, la location de box pour chevaux, ainsi que l'organisation de stages.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de MILLE (1000.-€) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Jean-Jacques ZIMMER, prèdit,	34 parts
2. Madame Mandy ZIMMER, prèdit,	33 parts
3. Monsieur Steve ZIMMER, prèdit,	33 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) a été intégralement libéré par un apport en nature d'un cheval «DON LARINO-RUBINSTEIN» dont la valeur est constatée suivant facture no HH-I-02a2011, du 11 mars 2011, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisé, de sorte que le montant de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément unanime de tous les associés.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1200.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Mandy ZIMMER, prédite.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Jacques ZIMMER, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-8165 Bridel, 3 Op den Scheppen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Jacques ZIMMER; Mandy ZIMMER, Steve ZIMMER, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2011. Relation: EAC/ 2011/ 7163. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.- €.

Le Receveur (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080980/89.

(110089832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Maxam Tire International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8328 Capellen, 66, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 159.718.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 avril 2011, GOMA International Corp., a cédé, avec effet au 21 avril 2011, 11.250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, qu'elle détenait dans la Société à 2277087 Ontario Corp., une société régie par les lois de l'Ontario dont le siège social se situe à 100 King Street West, 1 First Canadian Place, Suite 4400, Toronto M5X 1B1, Ontario, Canada, et immatriculée au Ontario Register of Companies sous le numéro 2277087.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maxam Tire International S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011074140/16.

(110082283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

RREI FrenchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 130.016.

Déclaration de modification dans les personnes des associés en vertu d'un acte de fusion en date du 20 décembre 2010.

Il résulte de la fusion datant du 20 décembre 2010, que l'associé unique de la Société, RREI holding S.C.A, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111125 a transmis de façon universelle son patrimoine à RREI Holding S.A. ayant son siège social rue de Peppange, 13, L-3378 Livange immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B158781.

Pour la Société

FIDUPHAR S.A.

Référence de publication: 2011074221/15.

(110082401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Delilah Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.879.601,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.736.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue en date du 31 mai 2011 à Luxembourg que:

- Monsieur James Redmayne a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;

- Monsieur Giorgio de Palma a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Stefan Oostvogels a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Kyle Gendreau, Chef Financier, né le 30 mai 1969 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 615 South DuPont, Highway, City of Dover (Kent), Delaware 19901, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur John Livingston, Avocat, né le 31 juillet 1967 à Massachusetts, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 575 West Street, Suite 110, Mansfield, MA 02048, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour la Société
Un Mandataire

Référence de publication: 2011077728/23.

(110086848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

RREI Laradi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 142.965.

—
Déclaration de modification dans les personnes des associés en vertu d'un acte de fusion en date du 20 décembre 2010.

Il résulte de la fusion datant du 20 décembre 2010, que l'associé unique de la Société, RREI holding S.C.A, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111125 a transmis de façon universelle son patrimoine à RREI Holding S.A. ayant son siège social rue de Peppange, 13, L-3378 Livange immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B158781.

Pour la Société
FIDUPHAR S.A.

Référence de publication: 2011074222/15.

(110082404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Incometal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.044.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 22/06/2010 n° L100088942

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011074423/12.

(110081716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Sunshine Holding S.A.).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 17.913.

—
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 octobre 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 285 du 9 décembre 1980. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 27 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 174 du 30 juin 1986 et en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 641 du 11 décembre 1996. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hespérange, en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 611 du 25 août 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée

générale du 11 octobre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 932 du 19 juin 2002. Enfin, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1838 du 8 septembre 2010.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JUIN 2011.

SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011085986/27.

(110096127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Globesoft International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.523.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 19 mai 2011

Le siège social est transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Sont nommés nouveaux gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en droit des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg,

en remplacement de Messieurs Georges SCHEUER et Jean-Christophe DAUPHIN, gérants démissionnaires en date du 29 avril 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011074963/19.

(110083225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Oberstaufen Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.087.

—
In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124359),

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 12th 2011.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Oberstaufen Properties Sàrl, having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 134087,

incorporated by a deed of the undersigned notary on November 28th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 18 of January 4th, 2008

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred five thousand two hundred euro (EUR 105,200.-) so as to raise it from its present amount of one hundred forty three thousand eight hundred fifty euro (EUR 143,850.-) divided into five thousand seven hundred fifty four (5,754) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, to an amount of two hundred forty nine thousand fifty euro (EUR 249,050.-) by the creation and issuing of four thousand two hundred eight (4,208) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), issued with a total share premium in a total amount of nine hundred forty six thousand eight hundred euro (EUR 946,800.-) and to make payment for such new shares by a contribution consisting in the partial conversion of a claim for a total amount of one million fifty two thousand euro (EUR 1.052.000.-) towards the Company, it being understood that an amount of one hundred five thousand two hundred euros (EUR 105,200.-) shall be allocated to the Company's share capital and an amount of nine hundred forty six thousand eight hundred euro (EUR 946,800.-) shall be allocated to the share premium account.

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of one million fifty two thousand euro (EUR 1,052,000.-)

The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Sole Shareholder further states that a certificate and a subscription form have been drawn up, wherein the Contribution is described and valued.

Such certificate and subscription form, after signature "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred forty nine thousand fifty euro (EUR 249,050,-) divided into nine thousand nine hundred sixty two (9,962) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,100.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124359),

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mai 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Oberstauen Properties Sàrl avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 134087,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 4 janvier 2008.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent cinq mille deux cent euros (105.200,-EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-trois mille huit cent cinquante euros (143.850,-EUR) représenté par cinq mille sept cent cinquante-quatre (5.754) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune à un montant de deux cent quarante-neuf mille cinquante euros (249.050,EUR) par la création et l'émission de quatre mille deux cent huit (4.208) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR), émise avec une prime d'émission d'un montant total de neuf cent quarante-six mille huit cents euros (946.800,-EUR) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion d'une créance que le Souscripteur a contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de un million cinquante-deux mille euros (1.052.000,-EUR).

L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare qu'un certificat ainsi qu'une souscription ont été établis, dans lesquels l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué (le «Rapport»).

Ce certificat et cette souscription, après paraphe «ne varietur» par la mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent quarante-neuf mille cinquante euros (249.050,- EUR), divisé en neuf mille neuf cent soixante-deux (9.962) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.100,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22593. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074179/118.

(110082495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

DELIASSUR, Louis Delhaize Société de Réassurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 26.050.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 5 mai 2011

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

Pour la société LOUIS DELHAIZE SOCIETE DE REASSURANCES S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011074436/13.

(110081567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Eurazeo Services Lux., Société Anonyme.

Capital social: EUR 823.224,69.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 3.139.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 2 mars 2011 que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, Ernst & Young S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant en 2012 sur les comptes du dernier exercice clos.

Il résulte par ailleurs du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 29 mars 2011 que les mandats des administrateurs ayant expiré, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société décide de réélire les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Philippe Audouin, directeur financier, domicilié professionnellement 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France, à la fonction d'administrateur;
- Monsieur Christophe Aubut, directeur comptable, domicilié professionnellement 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à la fonction d'administrateur;
- Monsieur François Pfister, avocat, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, à la fonction d'administrateur;
- Monsieur Stéphane Hadet, avocat, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, à la fonction d'administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

François PFISTER / Christophe AUBUT

Director / -

Administrateurs

Référence de publication: 2011087838/31.

(110097944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

In the year two thousand and eleven, the twenty-first day of April before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears:

Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the manager of PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, SCA, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349 (the Company), by virtue of a resolution taken by the manager of the Company (the Manager) on 23 March 2011.

An extract of resolutions of the Manager including the above-mentioned resolution of the Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 28 July 2006 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1901 of 10 October 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 1 December 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 700 of April 12th, 2011. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 357,200,000 (three hundred and fifty-seven million two hundred thousand dollars of the United States of America) represented by 357,200 (three hundred

and fifty-seven thousand two hundred) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Manager resolved on 23 March 2011 to, inter alia:

(i) increase the share capital of the Company by an amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 457,200,000 (four hundred fifty-seven million and two hundred thousand dollars of the United States of America) (the Share Capital Increase) by the creation and issuance of 100,000 (one hundred thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) (the Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any manager of the Manager or any lawyer of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the share capital increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the share capital increase and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Christophe Balthazard, pre-named, acting in the name and on behalf of the Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, Christophe Balthazard, pre-named, declares that the Manager (i) eliminated the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares and (ii) accepted the subscription on 23 March 2011 of the New Shares by PayPal 2 S.à r.l., by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America).

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of four hundred and fifty-seven million and two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 457,200,000) divided into four hundred and fifty-seven thousand two hundred (457,200) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un avril, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparait:

Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant de la Société (le Gérant) le 23 mars 2011.

Un extrait des résolutions du Gérant contenant ladite décision du Gérant restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 26 juillet 2006 suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

N° 1901 du 10 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 1 décembre 2010 suivant un acte de maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 700 du 12 avril 2011. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 357.200.000 USD (trois cent cinquante sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 357.200 (trois cent cinquante-sept mille deux cents) actions ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

(d) Le Gérant a décidé le 23 mars 2011 notamment:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100.00.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel à 457.200.000 USD (quatre cent cinquante-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Actions) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout gérant du Gérant ou à tout avocat/juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Actions, le Gérant devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Christophe Balthazard, précité, agissant au nom et pour compte du Gérant, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions.

(f) A la suite de quoi, Christophe Balthazard, précité, déclare que le Gérant a (i) supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et (ii) accepté le 23 mars 2011 la souscription des Nouvelles Actions par PayPal 2 S.à r.l., au moyen d'un apport en numéraire de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire ci-dessus de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été allouée au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, preuve de quoi en a été donnée au notaire instrumentant.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social de quatre cent cinquante-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 457.200.000) représenté par quatre cent cinquante-sept mille deux cent (457.200) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,) chacune."

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Balthazard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: EAC/2011/5447. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076324/133.

(110084951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Fabinter Investments SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABINTER INVESTMENTS SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011074935/12.

(110083640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Fonlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 39.972.

Extrait du PV de la réunion du C.A. tenue en date du 30 mai 2011

Suite à la démission de Monsieur Angel Caschera de son mandat d'administrateur, Monsieur Etienne Gillet, né le 19/09/1968 à Bastogne (Belgique) résidant à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri a été nommé administrateur. Il terminera le mandat de M. Angel Caschera soit jusqu'à l'assemblée annuelle de 2011.

Référence de publication: 2011074944/11.

(110083355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Parco Di Veio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 81.576.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61939 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075100/10.

(110083653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 134.287.

Extract of the written resolution of the board of directors the company taken on may 30th, 2011

- The resignation of Mr. Marcel Klepfisch; S.à r.l. as Director with effect on May 27th, 2011 is accepted
- Mr. Andras KULIFAI; born on July 14th, 1977, 1976 in Budapest (Hungary); residing at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, is co-opted as new Director in his replacement with effect on April 30th, 2011. His mandate will lapse during the Annual General Meeting 2011.

Certified copy

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 30 mai 2011

- La démission de M. Marcel Klepfisch S.à r.l. en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 27 mai 2011
- M. Andras KULIFAI; né le 14 juillet 1977 à Budapest (Hongrie); résidant au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; est coopté en tant que nouveau directeur en remplacement avec effet au 30 mai 2011. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de l'an 2011.

Certifié conforme

Cherry Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011077711/21.

(110087114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Brinkwell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.671.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075569/9.

(110084657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Black Sea Shipping Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 81.925.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le onze mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Valeriy GORBATYUK, administrateur de société, demeurant à B-2550 Kontich, 44, Koningin Astridlaan, ici représenté par Monsieur Isak BELYAVSKY, salarié, demeurant à L-5612 Mondorf-Les-Bains, 13 avenue François Clément, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Kiev, le 20 avril 2011,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme "BLACK SEA SHIPPING CORPORATION S.A.", établie et ayant son siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1068 du 27 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 11 août 2005, publié audit Mémorial C, numéro 36 du 6 janvier 2006,

Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.925;

Que le capital social de la Société fixé à 50.000,- EUR, représenté par mille (1.000) actions de 50.- € chacune;

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société BLACK SEA SHIPPING CORPORATION S.A., préqualifiée.

Que le comparant réunissant entre ses mains, la totalité des actions de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que le comparant représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la société BLACK SEA SHIPPING CORPORATION S.A., avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière.

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société BLACK SEA SHIPPING CORPORATION S.A.

Déclaration du comparant

Le mandataire déclare, au nom et pour compte du bénéficiaire économique, que les actifs de la Société à liquider ne serviront pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou à des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la Société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Belyavsky, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2011. Relation: LAC/2011/23069. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 mai 2011.

M. DECKER.

Référence de publication: 2011074620/56.

(110082462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

C.L.D., Compagnie Luxembourgeoise de Distribution S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 77.852.

Les statuts coordonnés de la prédite société, au 10 mai 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011075577/12.

(110083959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

CEFRALUX, Centrale Electrique Franco-Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.984.000,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEFRALUX

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011075581/12.

(110084495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

ABS Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.075.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 avril 2011

Grant Thornton Lux Audit SA, avec siège social à 83, Pafebruch L-8308 Capellen est nommé nouveau commissaire aux comptes allant du 31 décembre 2010 jusque à 31 décembre 2011.

Monsieur Thierry Hubert, Mademoiselle Cristina Levis et Mademoiselle Lara Nasato sont renommés administrateurs pour un nouveau période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ABS FUNDING S.A.

Lara Nasato

Administrateur

Référence de publication: 2011076957/19.

(110084528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Cadillon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075589/9.

(110084178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Positronia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.779.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Antonio FORTE, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- De nommer un nouveau président, Monsieur Andrea CARINI, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L - 1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011079472/20.

(110088634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Cadillon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075590/9.

(110084179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Chambolle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.492.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

CHAMBOLLE S.A.

Référence de publication: 2011075602/16.

(110083948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Choucas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 110.896.

—
Extrait du procès-verbal de du conseil d'administration du 30 mai 2011

- Le siège social de la société est transféré du 22, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 24, rue saint Mathieu L-2138 Luxembourg.

- Monsieur Frederik ROB et Monsieur Joeri STEEMAN (tous les deux demeurant professionnellement au 24, rue Saint-Mathieu, L-2138 Luxembourg) sont appelés au poste d'administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, en remplacement de Monsieur Olivier KUCHLY et SERVICES FINANCIERS MAPONI INC., administrateurs démissionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

Frederik ROB

Administrateur

Référence de publication: 2011075604/17.

(110083807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Jeziro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 91.940.

—
Il résulte de trois courriers adressés à la société JEZIRO S.A. que Monsieur José CORREIA, Monsieur Christophe DAVEZAC et Madame Géraldine SCHMIT ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la société en date du 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011075746/12.

(110084279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Swedbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 11.430.

—
Herr Thomas Eriksson, geboren am 02. Mai 1963, mit beruflicher Adresse: 8, Brunkebergstorg, S-105 34 Stockholm, Schweden, legt sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates zum 07 Juni 2011 nieder.

Luxemburg, den 20 Juni 2011.

Rudolf BOLEN / Armand CEOLIN

Senior Vice President / Manager

Référence de publication: 2011087858/12.

(110097841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Real Estate Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.009.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 16 février 2011

Le siège social de la société est transféré du 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg au 31, rue de Strasbourg à L- 2561 Luxembourg à compter du 16 février 2011.

Certifié sincère et conforme

Geert DIRKX

Administrateur Unique

Référence de publication: 2011087856/13.

(110097916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.